

Cote du document: EB 2021/134/INF.4
Date: 3 décembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Résultats des votes par correspondance du Conseil d'administration tenus entre octobre et novembre 2021

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luis Jiménez-McInnis
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Information**

LE PRÉSIDENT

Le 10 novembre 2021

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

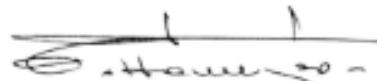
En application de l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, qui précise que le Président notifie les résultats des votes par correspondance à tous les membres et suppléants, je vous informe que le Conseil d'administration a approuvé, le 29 octobre 2021, les recommandations figurant dans la proposition suivante:

- Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec la Banque de développement KfW à l'appui du programme de prêts et dons pour FIDA12 (EB 2021/VBC/9)

Conformément à l'article 23, le vote est valable si des réponses ont été reçues de la part de membres représentant au moins les deux tiers (4 189,008) du nombre total de voix dont disposent les membres du Conseil d'administration (6 283,511). Conformément à l'article 19.1, toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, à condition que cette majorité représente plus de la moitié du nombre total des voix (3 141,756) dont disposent les membres du Conseil d'administration. Il est précisé à l'article 19.3 qu'on entend par « suffrages exprimés » les voix pour et les voix contre.

Les réponses transmises par les membres du Conseil d'administration ou leurs suppléants dans les délais impartis représentaient 5 631,027 voix (environ 88,6% du nombre total des voix). La condition prévue à l'article 23 a donc été remplie. Tous les suffrages exprimés étaient en faveur de la proposition, soit la majorité exigée par l'article 19. En outre, 149,664 voix (soit environ 2,4% du nombre total de voix dont dispose le Conseil d'administration) ont été comptabilisées comme « abstention ».

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



Gilbert F. Houngbo

Représentantes et représentants au Conseil d'administration
du Fonds international de développement agricole
et destinataires de copies pour information

LE PRÉSIDENT

Le 18 novembre 2021

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

En application de l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, qui précise que le Président notifie les résultats des votes par correspondance à tous les membres et suppléants, je vous informe que le Conseil d'administration a approuvé, le 6 novembre 2021, les recommandations figurant dans la proposition suivante:

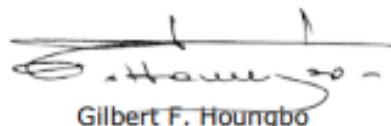
- Proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes ([EB 2021/VBC/10](#)).

Conformément à l'article 23, le vote est valable si des réponses ont été reçues de la part de membres représentant au moins les deux tiers (4 189,008) du nombre total de voix dont disposent les membres du Conseil d'administration (6 283,511). Conformément à l'article 19.1, toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, à condition que cette majorité représente plus de la moitié du nombre total des voix (3 141,756) dont disposent les membres du Conseil d'administration. Il est précisé à l'article 19.3 qu'on entend par « suffrages exprimés » les voix pour et les voix contre.

Les réponses transmises par les membres du Conseil d'administration ou leurs suppléants dans les délais impartis représentaient 5 627,168 voix (environ 89,5% du nombre total des voix). La condition prévue à l'article 23 a donc été remplie. En tout, 4 776,485 voix ont été exprimées en faveur de la proposition, soit la majorité exigée par l'article 19. Par ailleurs, 850,683 voix (soit environ 13,5% du nombre total de voix dont dispose le Conseil d'administration) ont été comptabilisées comme « abstention ».

Pour favoriser la recherche du consensus et aborder les questions soulevées lors du processus de vote par correspondance, ce point sera discuté lors de la prochaine session officielle du Conseil d'administration en décembre.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



Gilbert F. Houngbo

Représentantes et représentants au Conseil d'administration
du Fonds international de développement agricole
et destinataires de copies pour information

Résultats des votes par correspondance du Conseil d'administration tenus entre octobre et novembre 2021

Proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt avec la Banque de développement KfW à l'appui du programme de prêts et dons pour FIDA12 ([EB 2021/VBC/9](#))

Le Conseil d'administration a approuvé la proposition relative à la conclusion d'un accord d'emprunt entre la direction du FIDA et la Banque de développement KfW, en vue de l'obtention d'un prêt d'un montant maximal de 400 millions d'EUR, libellé en dollar des États-Unis, conformément aux paramètres établis dans le Cadre d'emprunt intégré et détaillés dans la proposition.

Proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes ([EB 2021/VBC/10](#))

Le Conseil d'administration a autorisé le Président à négocier et à conclure, avec la Bill and Melinda Gates Foundation, un accord concernant des fonds supplémentaires d'un montant de 16 millions d'USD destinés à appuyer le Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes.

Le Conseil d'administration a également autorisé le Président à accepter des fonds supplémentaires de la Bill and Melinda Gates Foundation sans limite de montant, et à négocier et conclure tout accord relatif à un projet particulier à l'appui du Mécanisme.